



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 20141

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la promesse de recrutement des 60 000 enseignants. Pendant la campagne présidentielle le candidat François Hollande avait promis l'embauche de 60 000 enseignants. Le Gouvernement peut-il présenter un bilan quant à ces recrutements et en préciser le coût ?

Texte de la réponse

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, prévoit la création de 60 000 emplois dans l'enseignement sur la durée de la législature. Sur ce total, 54 000 postes seront créés au ministère de l'éducation nationale, selon la programmation suivante : 27 000 emplois pour formation initiale des enseignants : 26 000 postes seront consacrés au rétablissement d'une véritable formation initiale des enseignants ; 1 000 postes seront déployés pour des enseignants chargés d'assurer la formation initiale et continue des enseignants dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) ; 21 000 emplois d'enseignants titulaires seront créés, dont 14 000 pour le premier degré et 7 000 pour le second degré ; 6 000 emplois seront créés pour répondre aux besoins du système éducatif : accueil des élèves en situation de handicap, prévention et sécurité, accompagnement des élèves, suivi médical et social. La session 2013 des concours constitue la première étape de mise en oeuvre de ce plan pluriannuel de recrutements. 24 691 postes ont été proposés aux concours de recrutements des personnels enseignants des premier et second degrés, public et privé confondus (hors premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles) afin de permettre le remplacement de tous les départs d'enseignants. 22 529 lauréats ont été admis lors de cette session. Puis une session exceptionnelle, dont les épreuves d'admissibilité se sont déroulées en juin 2013 et les épreuves d'admission auront lieu en juin 2014, a été organisée et 21 350 postes ouverts ; 26 958 candidats ont été déclarés admissibles à l'issue de la première phase. Cette session constitue une transition pour la réintroduction d'une année de formation initiale. Pour l'année 2014, la première session de concours renouvelée offre 24 640 postes - tous concours confondus. A la date de clôture des inscriptions, on constatait une hausse de 46%, par rapport à la session 2013, du nombre d'inscrits pour les concours du premier degré dans leur ensemble (78 537 candidatures) et une progression de 8,5 % pour les concours du second degré dans leur ensemble (151 100 candidatures). Ces recrutements sont corrélés aux créations d'emplois, prévues en loi de finances, qui s'élèvent pour l'année 2013 à 8 281 emplois (dont 7 823 d'enseignants stagiaires). Le projet de loi de finances 2014 prévoit 8 804 créations d'emplois dont 8 304 équivalents temps plein d'enseignants (et CPE). Cette réforme s'accompagne par ailleurs du recrutement d'emplois d'avenir professeur (EAP), permettant à des étudiants boursiers se destinant au métier d'enseignant de bénéficier d'un parcours professionnalisant et d'une aide financière afin de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions : 10 000 EAP ont été créés en 2013 pour les premier et second degrés ; cet effort sera poursuivi, avec la création prévue de 6 000 EAP en 2014, pour atteindre 18 000 recrutements en 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20141

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2415

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2077